



**NATIONS
UNIES**

HSP/EB.2025/21/Add.1



ONU-HABITAT

**Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains**

Distr. générale
12 septembre 2025

Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Troisième session de 2025
Nairobi, 25 et 26 novembre 2025
Point 7 de l'ordre du jour provisoire***

**Examen et approbation éventuelle du projet de programme
de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget
de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat
et les établissements humains pour 2026**

**Projet de programme de travail du Programme
des Nations Unies pour les établissements humains et projet
de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat
et les établissements humains pour 2026****

**Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires**

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport de la Directrice exécutive sur le projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2026 (HSP/EB.2025/21¹). Durant cet examen, le Comité consultatif s'est entretenu avec des représentant(e)s d'ONU-Habitat, qui ont fourni des informations et des éclaircissements supplémentaires ainsi que des réponses écrites transmises le 13 août 2025.
2. Le rapport de la Directrice exécutive indique qu'il est fait référence à la partie A du projet de budget-programme pour 2026, qui intègre les contributions antérieures du Conseil exécutif et qui a été examiné par le Comité du programme et de la coordination du Conseil économique et social (voir E/AC.51/2024/L.4/Add.12).
3. Le mandat du Programme d'ONU-Habitat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans ses résolutions et décisions, dont la résolution 3327 (XXIX), par laquelle l'Assemblée a créé la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains,

* HSP/EB.2025/16.

** La version originale anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

¹ Le document HSP/EB.2025/21 a été examiné par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en tant que document HSP/EB.2025/INF/6/Rev.1, suite à l'inclusion de la composante budgétaire dans le document HSP/EB.2025/INF/6 qui a été examiné par le Conseil exécutif d'ONU-Habitat lors de sa première session de 2025. La cote a été mise à jour dans le document HSP/EB.2025/21 pour examen et approbation éventuelle par le Conseil exécutif à sa troisième session en tant que document de décision du Conseil.

et la résolution 32/162, par laquelle elle a créé le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). En application de la résolution 56/206, ce dernier est devenu le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) à compter du 1^{er} janvier 2002. Dans sa résolution 73/239, l'Assemblée a mis en place une nouvelle structure de gouvernance pour le Programme, formée de l'Assemblée d'ONU-Habitat, à composition universelle, du Conseil exécutif, qui compte 36 membres, et du Comité des représentant(e)s permanent(e)s. À ses première et deuxième sessions, tenues respectivement en mai 2019 et en juin 2023, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté des résolutions donnant des orientations supplémentaires sur les travaux d'ONU-Habitat. Le soutien qu'apporte le Programme vise à renforcer les capacités des administrations à tous les niveaux, et des principales parties prenantes, afin que celles-ci puissent formuler et mettre en œuvre des politiques, des plans et des activités concrètes en vue d'un développement urbain durable. Ce soutien s'inscrit également dans le cadre de projets menés au titre du programme ordinaire de coopération technique et du Compte de l'ONU pour le développement (A/80/6 (Sect.15), par. 15.1 et 15.2).

II. Projet de programme de travail pour 2026

4. Le projet de budget-programme pour 2026 fournit des informations sur la stratégie et les facteurs externes pour 2026 (A/80/6 (sect.15), par. 15.3 à 15.16) et indique que les inégalités croissantes, les problèmes de logement, les changements climatiques et la perte de biodiversité, les conflits et d'autres catastrophes naturelles ou anthropiques convergent souvent dans les villes, où les pauvres sont les plus durement touchés par les conséquences de ces phénomènes. Il est essentiel de se préparer à ces difficultés et de les surmonter si l'on souhaite faire advenir un meilleur avenir urbain. Le Programme fondera sa stratégie pour 2026 sur son plan stratégique pour la période 2026-2029, qui sera consacré avant tout à la question de l'accès à un logement convenable, à la terre et aux services de base, l'objectif étant de renforcer l'efficacité des résultats obtenus (A/80/6 (sect. 15), par. 15.4). **Le Comité consultatif formule des observations et des recommandations dans son rapport sur le projet de budget-programme de l'ONU pour 2026 [A/80/7 (sect. 15)].**

III. Postes et autres objets de dépenses proposés pour 2026

A. Aperçu de la situation financière

5. Le cadre financier d'ONU-Habitat compte trois grandes sources de financement :

- a) Les crédits alloués au titre du budget ordinaire de l'ONU, approuvés par l'Assemblée générale ;
- b) Les contributions versées à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, dont les allocations budgétaires non préaffectées sont approuvées par le Conseil exécutif et les allocations budgétaires préaffectées sont approuvées par le (la) Directeur(trice) exécutive ;
- c) Les contributions au titre de la coopération technique, dont les allocations budgétaires sont également approuvées par le (la) Directeur(trice) exécutive (HSP/EB.2025/21, par. 2).

6. Les contributions au titre de la coopération technique sont des ressources volontaires préaffectées versées par les gouvernements et d'autres donateurs non gouvernementaux pour l'exécution d'activités techniques précises dans les pays, conformément au mandat d'ONU-Habitat, à son programme de travail et à son plan stratégique. Les recettes au titre de l'appui au programme proviennent de l'exécution des fonds préaffectés et sont un pourcentage du montant total des dépenses afférentes aux coûts directs des programmes, conformément à l'instruction administrative sur les comptes d'appui aux programmes. Aux fins de la gestion, le budget ordinaire et les ressources non préaffectées de la Fondation constituent les ressources de base d'ONU-Habitat. Le rapport indique en outre que, conformément à la résolution 75/233 de l'Assemblée générale, tous les efforts ont été faits pour consolider les ressources de base et autres ressources projetées dans un cadre budgétaire intégré reposant sur les priorités du Plan stratégique pour la période 2020-2025 (ibid., par. 4 à 7).

Le Comité consultatif insiste une fois de plus sur la nécessité de suivre constamment les dépenses de personnel et les frais de fonctionnement afin de réduire au minimum les frais généraux administratifs et de maximiser l'efficacité de l'exécution du programme. Il espère que ces informations, y compris une ventilation par source de financement, seront incluses dans les futurs projets de budget (voir AC 2303, par. 9).

1. Dispositif de modulation des ressources

7. En ce qui concerne la proposition de dispositif de modulation des ressources entièrement chiffré, pour laquelle des propositions ont été incluses dans des rapports récents (HSP/EB.2023/11/Add.1 et HSP/EB.2024/INF/4), le Comité a été informé que le seuil pour le module I de ce dispositif avait été atteint en 2024, permettant son activation progressive comme indiqué dans l'Annexe III du programme de travail et budget pour 2025 (HSP/EB.2024/INF/4). Par conséquent, le module I n'est pas présenté séparément dans le présent rapport, étant donné que 2026 sera une année de transition entre l'achèvement du plan stratégique pour la période 2020-2025 et l'approbation et le lancement du nouveau plan stratégique pour la période 2026-2029. Le Comité a été informé que, dans la perspective du lancement du nouveau plan stratégique, la Directrice exécutive d'ONU-Habitat avait engagé un processus de restructuration intégrant pleinement les objectifs du dispositif de modulation des ressources, pour garantir l'alignement sur ses principes et permettre une transformation organisationnelle cohérente en 2026 et au-delà. **Le Comité consultatif espère que des mises à jour régulières du processus de restructuration seront fournies au Conseil exécutif d'ONU-Habitat et dans les rapports ultérieurs (voir également le paragraphe 26 ci-dessous).**

2. Plan d'utilisation des ressources pour 2026

8. Comme indiqué dans le tableau 12 du projet de budget et ci-dessous, le montant total des ressources nécessaires pour 2026 est projeté (arrondi) à 190,3 millions de dollars, soit une augmentation de 6,1 % par rapport au montant approuvé pour 2025, qui était de 179,3 millions de dollars. Les ressources nécessaires pour 2026 comprennent : a) 172,2 millions de dollars (90,5 %) pour les activités du programme ; b) 1,2 million de dollars (0,7 %) pour les organes directeurs ; c) 5,0 millions de dollars (2,6 %) pour la direction exécutive et l'administration ; d) 11,9 millions de dollars (6,2 %) pour les activités d'appui aux programmes (HSP/EB.2025/INF.6/Rev.1, par. 8). Les besoins en ressources pour 2026 sont basés sur les niveaux de prestation réels pour 2024. Des informations détaillées, y compris sur les différentes sources de financement, sont fournies dans la section III du projet de budget.

Tableau 1
Répartition des ressources par sous-catégorie de dépenses
(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Sous-catégorie de dépenses</i>	<i>Budget approuvé pour 2024</i>	<i>Dépenses effectives pour 2024</i>	<i>Budget approuvé pour 2025</i>	<i>Ajustement</i>	<i>Variation (en %)</i>	<i>Prévisions pour 2026</i>
Dépenses de personnel (postes)	21 495,7	19 806,4	25 402,1	(800,1)	(3,1)	24 602,0
Autres dépenses de personnel	55 410,0	61 368,9	49 376,2	11 634,7	23,6	61 010,9
Dépenses de représentation	3,3	–	3,4	0,3	8,8	3,7
Expert(e)s	73,7	–	101,8	(23,5)	(23,1)	78,3
Consultant(e)s	341,4	124,1	384,2	(16,2)	(4,2)	368,0
Frais de voyage des représentant(e)s	11,6	–	12,0	–	–	12,0
Frais de voyage du personnel	3 098,9	9 528,4	7 242,8	(2 107,4)	(29,1)	5 135,4
Services contractuels	25 782,0	30 304,6	28 548,4	(101,2)	(0,4)	28 447,2
Frais généraux de fonctionnement	14 707,4	17 666,9	11 529,9	6 667,2	57,8	18 197,1
Fournitures et accessoires	837,7	1 424,4	1 958,0	(1 290,3)	(65,9)	667,7
Mobilier et matériel	2 310,9	2 518,8	3 604,5	(1 142,5)	(31,7)	2 462,0
Dons et contributions	51 021,8	46 872,2	51 148,1	(2 757,1)	(5,4)	48 391,0
Aménagement des locaux	604,8	5,7	–	900,6	–	900,6
Autres dépenses	0,3	20,5	–	20,8	–	20,8
Total	175 699,5	189 599,9	179 311,4	10 985,3	6,1	190 296,7

Source : HSP/EB.2025/INF.6/Rev.1 (tableau 12).

9. Le Comité consultatif rappelle qu'il avait noté dans son précédent rapport que les estimations initiales (pour 2023 et 2024) n'étaient pas incluses dans le tableau correspondant du projet de budget (voir AC 2303, par. 11). Le Comité consultatif réitère une fois de plus sa recommandation selon laquelle ONU-Habitat devrait inclure dans ses futurs rapports des informations détaillées, par catégorie de dépenses, sur les dépenses effectives et le montant des contributions reçues pour l'exercice précédent et pour l'exercice en cours par rapport au projet de budget, ainsi que des explications détaillées sur les écarts relevés, y compris les écarts au titre des dépenses d'appui aux programmes et des effectifs (voir AC 2303, par. 12, AC2277, par. 7, et par. 23 ci-dessous). Le Comité consultatif compte que des justifications expliquant ces écarts dans les dépenses seront fournies au Conseil exécutif d'ONU-Habitat lorsqu'il examinera le présent rapport.

3. Projections et mobilisation des ressources

10. Le financement extrabudgétaire d'ONU-Habitat comprend deux composantes :

a) Les contributions préaffectées allouées à des projets, qui représentent environ 185 millions de dollars de fonds pour la période 2025-2026. Ce montant correspond aux contributions annuelles récemment reçues en faveur de projets, qui se situent entre 170 et 180 millions de dollars. Le lancement du nouveau plan stratégique pour la période 2026-2029, qui met davantage l'accent sur le logement convenable et les établissements informels, devrait permettre de mieux aligner les priorités des projets au sein du Programme et de faire en sorte que les budgets soient harmonisés en conséquence. Par conséquent, ONU-Habitat ne prévoit pas de baisse significative du financement dans ces catégories dans un avenir proche. Néanmoins, compte tenu des contraintes croissantes qui pèsent sur le paysage mondial du financement du développement, les projections au-delà de 2026 restent prudentes ;

b) Les fonds non préaffectés de la Fondation, qui soutiennent la capacité d'ONU-Habitat à s'acquitter de sa principale mission. Une baisse modérée du financement est anticipée, reflétant la baisse plus générale de l'aide publique au développement au niveau mondial.

11. Le Comité consultatif a été informé des mesures prises pour maximiser la mobilisation des ressources, notamment le renforcement de la proposition de valeur d'ONU-Habitat en articulant clairement les liens entre les priorités des donateurs et les engagements stratégiques ; améliorer la coordination et la cohérence des activités de mobilisation de fonds aux niveaux mondial, régional et national, afin de garantir la pertinence, la qualité et l'impact des programmes ; élargir la base des donateurs pour les fonds non préaffectés de la Fondation, en sollicitant à la fois les donateurs traditionnels et potentiels, tels que les pays à revenu intermédiaire, et élargir le soutien des pays en développement ; tirer parti de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud au moyen d'accords de cofinancement et de partenariats triangulaires ; explorer des mécanismes de financement innovants ; renforcer la programmation conjointe avec les partenaires du système des Nations Unies. **Le Comité consultatif prend note des efforts de mobilisation des ressources prévus par ONU-Habitat et espère que des efforts supplémentaires seront faits pour élargir les options de financement et relever le niveau des ressources de base.**

4. Ressources du budget ordinaire

12. Chaque année, l'Assemblée générale approuve les crédits ouverts au budget ordinaire en faveur d'ONU-Habitat aux chapitres ci-après du budget de l'ONU (voir HSP/EB.2025/INF.6/Rev.1, par. 3) :

a) Chapitre 15 (Établissements humains) : allocations directes provenant des contributions statutaires versées au Programme des Nations Unies pour les établissements humains ;

b) Chapitre 23 (Programme ordinaire de coopération technique) : allocations indirectes pour des services consultatifs sectoriels dans le domaine des établissements humains et du développement urbain durable ;

c) Chapitre 35 (Compte de l'ONU pour le développement) : allocations pour des projets de développement spécifiques gérés par le Département des affaires économiques et sociales ;

d) Chapitre 2 (Département des services de conférence) : allocations versées pour permettre à ONU-Habitat d'assurer les services de conférence exigés par son mandat et un petit fonds de formation approvisionné par l'intermédiaire de l'Office des Nations Unies à Nairobi.

5. Réserve financière générale

13. Comme indiqué au paragraphe 14 du projet de budget, conformément à la décision 2022/57 du Conseil exécutif, ONU-Habitat a pour politique de fixer la réserve des fonds non affectés de la Fondation à un niveau minimum de 3,0 millions de dollars ou à 20 % du budget approuvé pour l'exercice financier suivant, le montant le plus élevé étant retenu. Comme 20 % du projet de budget de 5,0 millions de dollars (1,0 million de dollars) sont inférieurs à 3,0 millions de dollars, le montant de la réserve pour 2026 sera de 3,0 millions de dollars.

14. En réponse à sa demande de précisions, le Comité consultatif a été informé qu'ONU-Habitat dispose d'une réserve distincte pour couvrir les prestations dues à la cessation de service, qui est présentée comme un segment distinct dans ses états financiers annuels établis conformément aux normes IPSAS. Au 31 décembre 2024, l'actif total d'ONU-Habitat s'élevait à 23,8 millions de dollars pour un passif total de 36,3 millions de dollars, 12,5 millions de dollars restant non financés. Le Comité consultatif a été informé que la politique relative aux réserves dans le cadre des ressources non préaffectées de la Fondation n'avait pas changé par rapport à la décision du Conseil exécutif. Les réserves d'ONU-Habitat sont plafonnées à un montant supérieur à 3,0 millions de dollars ou à 20 % des recettes perçues au cours de l'année. Au 31 décembre 2024, les réserves s'élevaient à 3,0 millions de dollars.

6. Fonds non préaffectés de la Fondation

15. Le tableau 9 du projet de budget indique les besoins en ressources par source de financement, y compris les fonds non affectés de la Fondation au titre des ressources de base. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, conformément aux Principes directeurs de l'ONU concernant l'application des normes IPSAS, les excédents de recettes par rapport aux dépenses ne sont pas comptabilisés dans les soldes des fonds, sur lesquels une réserve est également constituée, et que les excédents des contributions volontaires non préaffectées de la Fondation sont donc reflétés dans les soldes des fonds reportés des années précédentes. Les estimations pour les fonds non préaffectés de la Fondation sont supérieures aux niveaux réels de 2025 et 2024, principalement en raison de l'attribution correcte des coûts afférents aux objets de dépenses autres que les postes, qui sont passés de 1,0 million de dollars en 2025 à 1,5 million de dollars en 2026. Le Comité a été informé qu'à la suite d'un examen des inducteurs de coût, il avait été considéré que les fonds non préaffectés de la Fondation avaient besoin d'une allocation de sa part des coûts afférents aux objets de dépenses autres que les postes, qui étaient précédemment couverts par les dépenses d'appui aux programmes, y compris environ 0,6 million de dollars de coûts des services de base fournis par l'ONUN.

16. Le Comité a en outre été informé que le budget proposé pour les fonds non préaffectés de la Fondation était passé de 0,3 million de dollars à 1,1 million de dollars, comme indiqué dans le tableau 32 du projet de budget, principalement au titre des coûts afférents aux objets de dépenses autres que les postes, pour un montant de 0,9 million de dollars, en raison de l'attribution correcte des coûts aux fonds non préaffectés de la Fondation, comme indiqué au paragraphe ci-dessus. En ce qui concerne l'augmentation de 3,8 millions de dollars au titre de l'appui aux programmes, également indiquée dans le tableau 32, le Comité a été informé que l'augmentation d'environ 2 millions de dollars au titre des dépenses de personnel résulte de la création proposée de 9 postes supplémentaires au titre de l'appui aux programmes et de l'effet des augmentations de coûts pour le personnel recruté sur le plan international (ajustement de poste) et le personnel recruté sur le plan local (augmentations des salaires) qui ont eu lieu en 2024 mais n'ont pas été prises en compte dans les estimations pour 2025. En outre, l'augmentation de 1,8 million de dollars au titre des coûts afférents aux objets de dépenses autres que les postes reflète les coûts réels payés pour les activités d'appui aux projets dans le cadre de divers accords de niveau de service avec des prestataires de services, notamment pour les services communs à l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN), et avec le Bureau de l'informatique et des communications. L'augmentation annoncée du loyer de l'ONUN à partir de 2025 et les coûts connexes afférents aux objets de dépenses autres que les postes pour les 9 postes susvisés ont également été pris en compte dans le budget 2026.

17. **Le Comité consultatif prend note de la décision d'augmenter les coûts afférents aux objets de dépenses autres que les postes attribués aux fonds non préaffectés de la Fondation et compte que des éclaircissements supplémentaires seront fournis au Conseil exécutif d'ONU-Habitat lorsqu'il examinera le présent rapport. Le Comité considère que, dans un scénario de contraintes accrues sur la mobilisation des ressources non préaffectées, aucun effort ne devrait être épargné pour répartir soigneusement les coûts entre les dépenses d'appui aux programmes et les ressources non préaffectées en vue de maximiser la disponibilité des ressources de base pour les programmes.**

B. Besoins en personnel

18. Comme indiqué dans les tableaux 15 et 16 du projet de budget et dans le tableau 2 ci-dessous, un total de 148 postes est proposé : a) 82 postes inscrits au budget ordinaire ; b) 19 postes financés par des ressources non préaffectées de la Fondation ; c) 47 postes au titre du fond pour l'appui aux programmes.

Tableau 2
Répartition des postes par source de financement

Source de financement	Administrateur(trice)s et fonctionnaires de rang supérieur									Agent(e)s des services généraux			Total général
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	AN	AL	AC	
Fonds non préaffectés de la Fondation	–	1	–	5	2	–	2	2	12	–	7	–	19
Budget ordinaire	1	–	1	5	9	21	15	5	57	–	23	2	82
Appui aux programmes	–	–	–	–	7	13	5	2	27	1	27	–	55
Total pour 2024	1	1	1	10	18	34	22	9	96	1	57	2	156
Variations : (diminution)/augmentation													
Fonds non préaffectés de la Fondation	–	–	–	–	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–
Budget	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Appui aux programmes	–	–	–	–	–	(4)	5	–	1	1	(10)	–	(8)
Changements nets	–	–	–	–	–	(4)	6	(1)	1	1	(10)	–	(8)
Fonds non préaffectés de la Fondation		1		5	2		3	1	12		7		19
Budget ordinaire	1		1	5	9	21	15	5	57		23	2	82
Appui aux programmes					7	9	10	2	28	2	17		47
Total pour 2025	1	1	1	10	18	30	28	8	97	2	47	2	148

Abréviations : SGA : secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG : sous-secrétaire général(e) ; D : directeur(trice) ; P : administrateur(trice) ; AN : administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; AL : agent(e) local ; AC : autres classes.

Source : HSP/EB.2025/21, tableau 15.

19. En réponse à sa demande de précisions, le Comité consultatif a été informé que la proportion de postes de haut niveau comprenait 31 postes sur 148 (21 %), dont 18 postes affectés au programme de travail, 8 postes à la direction exécutive et à l'administration, y compris le (la) directeur(trice) exécutif(ve) et le (la) directeur(trice) exécutif(ve) adjoint(e), 4 postes affectés à l'appui aux programmes et 1 poste aux organes directeurs. Le Comité a été informé que les postes sont financés à 50 % par le budget ordinaire et à 50 % par des fonds extrabudgétaires pour chaque groupe, à l'exception du poste affecté aux organes directeurs, qui est financé par le budget ordinaire. En outre, le modèle de financement extrabudgétaire répond au besoin de postes spécialisés de haut niveau qui permettent à l'organisation de s'adapter à l'évolution des demandes opérationnelles, en assurant une coordination efficace, la mobilisation des ressources et l'exécution de projets complexes.

20. Le Comité consultatif a reçu le tableau 3 ci-dessous, qui montre qu'un total de 1 429 fonctionnaires et membres du personnel associés, toutes sources de financement confondues, étaient employés par ONU-Habitat au 31 juillet 2025.

Tableau 3
Effectifs d'ONU-Habitat (toutes sources de financement confondues)

Catégorie	BO	FNPF	RPF	TECH	APG	Autres catégories de personnel	Total
Fonctionnaires*	62	16	–	185	65	8	336
Autres	–	–	–	1 089	4	–	1 093
Total	62	16	–	1 274	69	8	1 429

Note : BO : budget ordinaire ; RNPF : ressources non préaffectées de la Fondation ; RPF : ressources préaffectées de la Fondation ; TECH : coopération technique ; APG : appui aux programmes.

* Les « postes de fonctionnaire » se répartissent comme suit : i) 143 postes permanents ; ii) 185 spécialistes fonctionnel(le)s sur des postes de projet qui ne sont pas des postes permanents ; iii) 8 postes d'administrateur(rice)s auxiliaires.

21. **Le Comité consultatif prend note des informations fournies et compte que des versions mises à jour du tableau 3 seront incluses dans les futurs projets de budget (voir AC 2303, par. 21).**

22. En ce qui concerne la réduction nette de 8 postes indiquée dans le tableau 2 ci-dessus, le Comité a été informé que, conformément aux lignes directrices sur la gestion des recettes provenant de l'appui aux programmes, ONU-Habitat a examiné tous les postes financés par l'appui aux programmes et a régularisé les effectifs en procédant à des changements de personnel dans chacun des quatre sous-programmes, comme indiqué dans le tableau 4 ci-dessous. Le Comité note une augmentation de 10 postes au titre de l'appui aux programmes en plus des 3 nouveaux postes au titre de la direction exécutive et de l'administration.

Tableau 4
Changements de postes par rapport à 2025

Année	Composantes thématiques						Total
	SP1	SP2	SP3	SP4	Direction exécutive et administration	Appui aux programmes	
Postes (2025)	11	5	5	7	6	21	55
Changements	(10)	(4)	(3)	(4)	3	10	(8)
Postes (2026)	1	1	2	3	9	31	47

23. **Le Comité consultatif note qu'il est nécessaire que les changements d'effectifs soient clairement présentés avec des détails tels que le niveau, la fonction, l'affectation dans l'organisation et le statut des titulaires des postes, afin d'améliorer la transparence dans la gestion des ressources humaines et de permettre une analyse plus fine. Le Comité consultatif compte que des informations supplémentaires sur les changements apportés aux effectifs seront fournies au Conseil exécutif d'ONU-Habitat lorsqu'il examinera le présent rapport.**

IV. Questions diverses

A. Révision structurelle et Initiative ONU80

24. En réponse à sa demande de précisions, le Comité consultatif a été informé que, compte tenu des défis mondiaux actuels qui affectent l'Organisation des Nations Unies, et conformément à l'Initiative ONU80 du Secrétaire général, ONU-Habitat a pris des mesures délibérées pour améliorer l'efficacité, réduire les coûts et assurer l'alignement de ses opérations sur les priorités stratégiques, tout en optimisant l'utilisation des ressources humaines et financières dans tous les secteurs de financement.

25. Le Comité consultatif a été informé que la Directrice exécutive dirige un examen complet de la structure de l'organisation conformément au plan stratégique pour la période 2026-2029, y compris le déclassement, la suppression et la consolidation de postes, ainsi que la mise en commun de certaines fonctions d'appui administratif. L'objectif est de rationaliser les effectifs et de mieux aligner les ressources sur les priorités programmatiques et sur une future adéquation entre les postes et les

fonctions. D'autres gains d'efficacité sont recherchés grâce à une collaboration étroite avec l'ONUN, notamment l'intégration prévue de certaines capacités administratives dans une plateforme administrative commune. Cette approche vise à réduire les doubles emplois, à centraliser les fonctions transactionnelles et à promouvoir une prestation de services financièrement avantageuse à l'appui de la mise en œuvre du mandat. D'autres mesures concernent la gestion des ressources humaines et notamment les départs négociés et l'embauche de personnel affilié, des conseils visant à limiter les déplacements aux activités essentielles et la consolidation de l'espace de bureau au siège de Nairobi, avec la réduction de l'empreinte physique de huit à six étages et une stratégie de gestion souple de l'espace de travail. Le Comité consultatif a été informé de la stratégie de transformation numérique et note qu'ONU-Habitat a récemment établi un partenariat avec le Centre international de calcul des Nations Unies pour mettre en œuvre une nouvelle plateforme numérique, ce qui a permis de réaliser des économies d'environ 200 000 dollars et de réduire considérablement les frais d'exploitation en matière d'informatique et de communications d'ONU-Habitat.

26. Le Comité consultatif a été informé de la présence régionale et des bureaux de liaison d'ONU-Habitat et du fait qu'ONU-Habitat établit des bureaux en fonction des besoins programmatiques et de l'alignement total sur les efforts de réforme des Nations Unies et conformément à la résolution 72/279 de l'Assemblée générale. Ces dernières années, ONU-Habitat a pris des mesures proactives pour renforcer sa présence dans les pays du Sud, notamment en réorganisant ses opérations régionales en Afrique par la création de centres sous-régionaux en Afrique de l'Ouest (Dakar) et en Afrique australe (Botswana). Compte tenu des contraintes financières actuelles, ONU-Habitat évalue en permanence les possibilités de rationaliser les bureaux dans la mesure du possible. **Le Comité consultatif prend note de l'examen structurel en cours, y compris de ses implications pour le personnel et les fonctions d'appui administratif, et compte que les incidences de l'Initiative ONU80 en ce qui concerne tout changement des prévisions budgétaires et des opérations d'ONU-Habitat dans leur ensemble seront mises en évidence lorsque le Conseil exécutif examinera le présent rapport. Le Comité consultatif espère également que, dans le cadre de l'Initiative ONU80, ONU-Habitat proposera des mesures visant à renforcer la coopération et à éviter les doubles emplois.**

B. Collaboration à l'échelle du système

27. En réponse à sa demande de précisions, le Comité consultatif a été informé de la collaboration d'ONU-Habitat avec d'autres entités, à savoir des partenariats stratégiques au moyen de protocoles d'accord adaptés au contexte et applicables ; des consultations avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ; l'amélioration de la programmation collaborative du Forum urbain mondial ; l'élargissement de la coalition Local2030. ONU-Habitat est le coprésident permanent de la coalition et de son secrétariat. Le nombre des membres pourrait être augmenté et les centres régionaux renforcés afin de favoriser la territorialisation des objectifs de développement durable et la coordination à l'échelle du système des Nations Unies, ce qui permettrait de renforcer la participation des collectivités locales et régionales aux analyses communes de pays et aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, par l'intermédiaire du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Cela permettrait aussi de renforcer le Groupe de la gestion de l'environnement afin d'améliorer la coordination et la cohérence en matière d'environnement urbain et son rôle dans la transition d'une action humanitaire à un développement à long terme. **Le Comité consultatif prend note des informations fournies sur la collaboration à l'échelle du système et compte que la coopération et la coordination interorganisations seront davantage exploitées afin de réaliser des gains d'efficacité, de créer des synergies et d'éviter la duplication des efforts.**

C. Contrôle et responsabilité

28. L'annexe I du rapport de la Directrice exécutive résume les mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle. Le tableau indique qu'un certain nombre de recommandations sont soit en cours de mise en œuvre, soit en voie de l'être en ce qui concerne le rapport financier et les états financiers d'ONU-Habitat pour les années 2018 à 2023 audités par le Comité des commissaires aux comptes. Le Comité consultatif souligne l'importance d'appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes de manière opportune.

29. En réponse à sa demande de précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en ce qui concerne les recommandations contenues dans le rapport du Corps commun d'inspection sur l'établissement du budget dans les entités des Nations Unies (JIU/REP/2024/3), l'une des quatre recommandations principales n'était pas applicable à ONU-Habitat. **Le Comité consultatif compte que les recommandations du Corps commun d'inspection seront mises en œuvre dans les meilleurs délais.**

D. Représentation géographique équitable et représentation équilibrée des genres

30. Le rapport ne contient pas d'informations sur la représentation géographique et l'équilibre entre les genres au sein du personnel d'ONU-Habitat. Le Comité consultatif note, d'après les informations qu'il a reçues dans le cadre du projet de budget-programme de l'ONU pour 2026, qu'au 30 juin 2025, 190 membres du personnel occupant des postes d'administrateur(rice) et de fonctionnaire de rang supérieur, toutes sources de financement confondues, étaient des ressortissant(e)s de 56 États Membres, dont 50 étaient des ressortissant(e)s de 17 États du Groupe des États d'Afrique, 33 de 11 États du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, 5 de 3 États du Groupe des États d'Europe orientale, 19 de 9 États du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, 81 de 14 États du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, ainsi qu'un(e) ressortissant(e) des États-Unis d'Amérique et un(e) ressortissant(e) d'un État non affilié aux groupes régionaux susmentionnés.

31. Le Comité consultatif a également été informé qu'au 13 août 2025, sur les 336 membres du personnel occupant tous les postes et tous les emplois à ONU-Habitat, toutes sources de financement confondues, 179 étaient des femmes et 157 des hommes. Sur les 191 personnes occupant des postes et des emplois dans la catégorie des administrateur(rice)s et des fonctionnaires de rang supérieur, toutes sources de financement confondues, à la même date, 96 étaient des femmes et 95 des hommes.

32. **Le Comité consultatif a été informé qu'ONU-Habitat s'efforce de mieux prendre en compte la représentation géographique et la représentation équilibrée des genres dans son processus de recrutement (voir AC2303, par. 27). Le Comité consultatif réaffirme qu'ONU-Habitat devrait intensifier ses efforts pour parvenir à une représentation géographique plus équitable des États Membres au sein de son personnel. Le Comité consultatif formule des observations et des recommandations dans son rapport sur le projet de budget-programme de l'ONU pour 2026 [A/80/7 (sect. 15)].**